

Ville de SAVENAY

N°22 / 16 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 du mois de juin, à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de SAVENAY, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous
la présidence de Monsieur MEZARD, Maire

Etaient présents : F. MOREAU - P. CHABAUD - P. CORBEL - I. LE BELLEGO - X. BACHELIER -
C. LECERF - X. CAILLON - S. O'SULLIVAN - Adjoints
R. NOTTÉ - A. KLEIN - G. ORAIN - S. MAILLARD - P. FLORIO -
A. LEBASTARD - V. BAHOLET - C. PETER - C. RIBAUCCOUR - G.-
H. RIVIERE - C. DESWARTE - L. ORESNIK - K. LUCAS - J. TATARD -
F. PILORGE - P. BAHOLET - S. HALLIEN-LANIO - F. RICHE

Excusés avec procuration : P. DANET (procuration à A. LEBASTARD) - N. VILBERT (procuration à
J. TATARD)

Date de la convocation : 10 juin 2021

Secrétaire de séance : René NOTTÉ

Rapporteur : Michel MEZARD

Projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire

Un parc naturel régional est un territoire rural, reconnu pour ses richesses naturelles, la valeur de son patrimoine et de ses paysages mais dont l'équilibre reste fragile. Classé par décret pour quinze ans renouvelables, il doit protéger le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire grâce à une politique d'aménagement et de développement durable.

La Région des Pays de la Loire a engagé en 2013 une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu afin de développer sur ce territoire un projet de préservation et de développement durable.

L'association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées concernant la poursuite de la réflexion autour de ce projet.

Le territoire de la ville de Savenay étant inclus dans le périmètre de réflexion de ce projet de parc naturel régional, l'avis de la commune est sollicité.

Vu l'avis de la commission « urbanisme-mobilités-énergie et numérique » réunie le 7 juin 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ DE CONFIRMER son intérêt à la poursuite de la réflexion et des études de faisabilité autour de ce projet, avant tout engagement préalable à la réalisation de ce parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Acte certifié exécutoire

Affiché en Mairie le :

18 JUIN 2021

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Savenay, le 17 juin 2021

Le Maire,

Michel MEZARD

